



Pôle Nantes Centralité

Décision n° 2026 - 232

Objet : Nantes- rue Mounet Sully – Déclassement du domaine public routier de la parcelle de trottoir cadastrée section HX numéro 687.

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.4.6) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le déclassement de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2026-07 du 2 février 2026 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que Nantes Métropole doit procéder au déclassement du domaine public de la parcelle de trottoir cadastrée section HX numéro 687 préalablement à sa cession à la Ville de Nantes,

Considérant la présence d'un barriérage empêchant l'usage public de la parcelle,

Considérant que cette parcelle ne présente pas d'intérêt pour Nantes Métropole et constatant sa désaffectation,

Décide

Article 1. De procéder au déclassement du domaine public routier de la parcelle de trottoir cadastrée section HX numéro 687 d'une surface de 34m².

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

10 MARS 2026

Pour la Présidente

Le vice-président délégué

Michel LUCAS